

N° 429

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 1982.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant l'approbation d'un Accord et de quatre Conventions relatifs à la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 910, 963 et in-8° 182.

Traité et Conventions. — Accords culturels - Accords scientifiques et techniques - Vanuatu.

Article unique.

Est autorisée l'approbation de :

1° L'Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu ;

2° La Convention relative à l'aide budgétaire assurée par le Gouvernement de la République française au Gouvernement de la République de Vanuatu en matière d'enseignement ;

3° La Convention relative à l'aide budgétaire assurée par le Gouvernement de la République française au Gouvernement de la République de Vanuatu en matière de santé ;

4° La Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu relative à l'aide financière aux projets de développement et à la recherche appliquée ;

5° La Convention relative au concours en personnel d'assistance technique apporté par le Gouvernement de la République française au Gouvernement de la République de Vanuatu,

signés à Port-Vila le 10 mars 1981, et dont les textes sont annexés à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 1982.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.